

Financé par la Commission européenne - Programme MEDA

**Projet de coopération sur les questions liées
à l'intégration sociale des immigrés,
à la migration et à la circulation des personnes**

Salam Kawakibi

***“Domestiques” étrangères en Syrie:
un problème économique ou humain?***

CARIM

Présentation

En novembre 2005, les ministres des Affaires étrangères des pays européens et méditerranéens se sont rencontrés à Barcelone afin de jeter les bases d'un nouveau partenariat qui est décrit dans la déclaration de Barcelone. Le but principal de ce partenariat est de transformer la région méditerranéenne en une aire de paix et de prospérité et d'établir progressivement une zone euro-méditerranéenne de libre échange. Le processus de Barcelone comprend trois volets : un dialogue sur les thèmes de politique et de sécurité afin de conduire à la stabilité et de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme dans la région ; un dialogue sur la coopération financière et économique afin d'augmenter le bien-être des partenaires et de créer une zone de libre échange ; un dialogue sur les thèmes sociaux, culturels et sur les droits de l'homme afin d'améliorer la compréhension mutuelle et de renforcer les liens entre les sociétés civiles.

En avril 2002, la réunion à Valence des ministres Affaires étrangères a franchi un pas en avant en définissant un 'programme régional de coopération dans le domaine de la justice, pour combattre la drogue, le crime organisé et le terrorisme, ainsi que de coopération dans le traitement des thèmes liés à l'intégration sociale des migrants, à la migration et au mouvement des personnes' (il s'agit du Programme Régional MEDA-JAI). Ce programme a été adopté par la Commission Européenne le 16/12/2002 (PE/2002/2521).

Le 'Projet de coopération sur l'intégration sociale des immigrés, la migration et le mouvement des personnes (Migration EuroMed) est une initiative régionale MEDA lancée par la Commission Européenne (Bureau EuropeAid Coopération) en février 2004 comme une partie du programme cité ci-dessus. Son but est de créer un instrument pour observer, analyser et prévoir les mouvements migratoires, leurs causes et leur impact, en Europe et dans les pays méditerranéens partenaires.

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (Carim) a été créé dans le but de mettre en œuvre le projet Migration EuroMed. Le consortium est composé d'une unité coordinatrice établie au Centre Robert Schuman de l'Institut Universitaire Européen (Florence), et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les pays partenaires méditerranéens. Des experts du nord et du sud contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données méditerranéenne sur les migrations
- Etudes et recherches
- Formation d'une expertise

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet : www.carim.org.

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne.

CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – module politique et social
CARIM-AS 2007/02

Salam Kawakibi

Travailleuses domestiques étrangères en Syrie :
un problème économique ou humain ?

Entre socialisme et libéralisme, une pratique qui perdure

La société syrienne, comme beaucoup d'autres sociétés, a toujours connu le travail des domestiques au sein des familles aisées. Ce métier, concernait des femmes issues des classes défavorisées et, caractéristique importante en Syrie, essentiellement issues des minorités ethniques (Kurdes ou Turkmènes) religieuses (Alaouites), et de la campagne.

Le traitement qui leur était réservé allait souvent à l'encontre des droits humains. Beaucoup de cas de maltraitance et d'exploitation abusive ont été enregistrés. Enfin, il était fréquent que certaines familles « achètent » ces femmes à leurs parents dès l'âge de 6 ou 7 ans. Les parents recevaient en échange de leur fille une somme forfaitaire et le droit d'une visite par an. Ces « enfants esclaves » travaillaient au sein de la famille pour assurer le ménage ainsi que la surveillance des enfants. Beaucoup logeaient dans des conditions lamentables dans les greniers ou dans les cuisines. Il faut quand même souligner que beaucoup de familles traitaient bien leurs « employées » allant jusqu'à les adopter dans certains cas.

Avec l'arrivée au pouvoir en 1963 des socialistes majoritairement issus des classes défavorisées, des campagnes et des minorités, cette pratique a commencé à régresser, sans toutefois disparaître totalement, malgré leurs efforts. La seule modification enregistrée n'a été ni une régularisation ni une humanisation de cette activité, mais une mutation dans la composition ethnique ou/et religieuse de ce marché du travail.

Depuis *l'infitah* (ouverture) de la Syrie dans le domaine économique, l'emploi des domestiques en provenance des pays d'Asie (Philippines, Indonésie) et d'Afrique (Ethiopie) se répand. Cette « mode » est inspirée des pratiques déjà répandues dans la région, notamment dans les pays du Golfe ainsi que chez les voisins libanais et jordaniens. Ce phénomène s'est accentué dans les années 2000 et il est devenu de plus en plus sujet à débat dans la société et dans la presse.

Entre règles et intérêts

« Sur les ouvriers étrangers, les statistiques manquent. Cela est dû à la dérégularisation du marché dans le pays. De plus, en ce qui concerne la main d'œuvre arabe, les ouvriers arabes qui arrivent en Syrie n'ont pas besoin d'un visa, donc, leur recensement est très difficile. Nous sommes en train de mettre un dispositif organisationnel pour connaître les secteurs et les villes où cette main-d'œuvre est présente ainsi que le niveau de sa formation »¹.

Cette déclaration du Ministre des affaires sociales et du travail résume la situation générale dans laquelle se traite la question des travailleurs étrangers en Syrie. Elle ne se limite pas au domaine des employées de maison mais elle le concerne directement, surtout que le travail des étrangers reste limité dans les autres domaines.

La loi syrienne du travail n'autorise pas le recrutement de travailleurs étrangers non qualifiés. Elle ne l'admet que pour des travaux spécifiques qui nécessitent une main d'œuvre experte et introuvable sur le marché local. Est-ce le cas des domestiques ?

En 2001, le Ministère de l'intérieur a commencé à réglementer le recrutement des domestiques étrangères par la promulgation d'instructions² officielles les concernant. C'est une réaction à une réalité qui existait déjà avant que le Ministère ne s'en préoccupe.

Il est donc question d'établir des règles pour l'emploi de cette catégorie de la main d'œuvre étrangère. Les instructions ministérielles précisent les conditions pour le contrat : l'employeur doit bien traiter son employée et l'inscrire au bureau des accidents du travail auprès de la sécurité sociale. Il s'engage à lui assurer une vie convenable, des congés annuels et du temps de repos. Il est obligatoire d'obtenir une autorisation de la sûreté politique en plus de celle de la direction de l'immigration pour chaque

1 Dalya Haj Aref, Ministre syrienne pour les affaires sociales et du travail, entretien avec le journal al-Arab al-Yaoum (Les Arabes aujourd'hui), le 5 octobre 2005, Amman, Jordanie.

2 Connues sous le nom de : « organisation des agences de recrutement des employés de maison et des éducatrices étrangères », de 2001.

employée de maison. Des certificats sanitaires sont exigés. Cela donne le droit à une carte de résidence mais ne suffit pas. Il faut se présenter à la direction de la sécurité sociale pour enregistrer la nouvelle employée. Enfin, est strictement interdit un mariage entre un Syrien et une employée de maison étrangère.

Entre offre et demande : le marché se développe

« Profitez de l'occasion du mois de Ramadan, obtenez une domestique philippine musulmane avec une vraie garantie de trois ans »

C'est une publicité que nous lisons dans les journaux d'annonces. Il semble qu'elle ne choque personne puisqu'elle est reprise par plusieurs agences et sous plusieurs formes, accompagnée de photos. Force est de constater que l'élément religieux joue un rôle important dans le choix d'une employée. Il est fréquent que les familles sélectionnent des domestiques de la même religion qu'elles.

Les musulmans vont choisir des musulmanes et les chrétiens des chrétiennes. La relation avec les enfants est l'argument qui revient le plus souvent pour cette sélection. « Nous ne voulons pas que nos enfants soient influencés par un quelconque prosélytisme », avance une dame qui a attendu des mois pour obtenir sa « chrétienne ». La phrase à l'identique, nous l'entendons de sa voisine musulmane. Cependant, certaines familles musulmanes qui cherchent à se distinguer doublement (car déjà avoir une employée de maison étrangère est en soit un signe d'ascension sociale), réclament une domestique chrétienne parce qu'elle est plus chère et son « anglais est meilleur ». Le cas inverse existe rarement.

La majorité des chrétiennes viennent des Philippines mais certaines d'entre elles sont des musulmanes. Avec le développement du marché, on trouve également des Ethiopiennes chrétiennes qui reçoivent un salaire plus bas mais leur anglais est jugé plus approximatif.

Comment s'organise ce marché ?

Avant 2001, le commerce des domestiques étrangères passait par des réseaux informels sous couvert d'agence du tourisme ou d'import-export. Les gens qui se sont investis dans ce métier ont eu recours à l'expérience des pays voisins, et notamment du Liban. De ce fait, les « commandes » passaient par Beyrouth car la liaison directe avec les « fournisseurs » n'était pas encore établie.

En 2001, à la suite de la première tentative du Ministère de l'intérieur de réglementer le marché, les agents de recrutement ont commencé à resurgir en tant que tels sans pourtant s'afficher. Le recours à l'aide des voisins est resté à l'ordre du jour et nous avons pu constater que des Libanais expérimentés dans ce métier venaient s'installer à Damas. Ils travaillaient sous couvert d'un associé syrien. Leur objectif était « d'aider les Syriens à trouver la main-d'œuvre étrangère dont ils ont besoin, et surtout les employées de maison »³. Peu après, les Syriens ont commencé à mieux connaître ce domaine et ils ont pu se passer de leurs collègues libanais.

Conditions « générales » de travail

La femme qui est engagée pour des tâches ménagères travaille 24/24h, c'est-à-dire qu' à n'importe quel moment ses patrons auront besoin de ses services elle doit être présente et disponible. Elle doit aussi suivre les modes vestimentaires de ses maîtresses, non pas au niveau de la qualité de ses vêtements bien entendu, mais au niveau de la « religiosité » de ceux-ci. Donc, elle doit porter le voile islamique si sa maîtresse le met et l'ôter si celle-ci ne le veut pas. De plus, elle doit suivre sa maîtresse dans ses prières.

Le maître de maison peut à n'importe quel moment la renvoyer. Elle se soumet donc à ses exigences pour éviter ce sort extrêmement précaire.

La majorité des femmes employées de maison ont déjà dans leur pays respectif un mari et des enfants. Le besoin extrême les pousse à choisir ce destin. Il arrive quelquefois, fort heureusement, que cette situation soit comprise par les employeurs, ce qui aide la domestique à mieux vivre sa souffrance. En

3 Entretien avec l'un des plus actifs dans le métier qui souhaite garder l'anonymat.

revanche, ce besoin de travailler afin de nourrir une famille au lointain pays peut aussi constituer un moyen de pression de la part de leurs employeurs.

Les clients insatisfaits de leurs employées se plaignent auprès des agences. Celles-ci répercutent la plainte contre la concernée en la violentant et la menaçant d'un renvoi immédiat chez elle.

Des agressions sexuelles ont été enregistrées ainsi que quelques cas de grossesse que les familles essayent de camoufler en obligeant la victime à l'avortement. Certaines épouses soupçonnant le mari d'avoir eu une relation avec la domestique obligent celle-ci à subir un examen médical chez un gynécologue. Cependant, il semble que ceci ne soit pas un phénomène généralisé et qu'il reste limité à de rares incidents.

Des cas de suicide ont été rapportés parmi elles mais aucune information à ce propos n'est confirmée. Ces faits restent pour le moment au stade de rumeurs qui doivent être prises avec beaucoup de précaution. Cependant, la police de l'immigration parle de certains cas de suicide qu'elle qualifie « d'individuels »⁴ et rares.

La police enregistre des cas de fuites et constate que les raisons sont souvent le harcèlement sexuel ou la violence. En revanche, il y a aussi des cas où les «employées de maison sont accusées de vol. Elles seront traduites en justice et les ambassades de leurs pays seront averties », précisent les rapports de police.

Une des ces femmes a accepté de témoigner sur son emploi du temps : « Je me lève à 7h du matin et je ne retrouve mon lit qu'à minuit. On m'appelle à n'importe quel moment et il n'y a aucune intimité. Des fois, on me réveille la nuit pour me demander des services ». Elle parle d'une amie qui a été violée par le propriétaire de l'agence.

Dans une petite enquête que j'ai pu réaliser auprès de familles qui embauchent ces employées de maison, j'ai pu constater certains points communs dans les réponses sur leur préférence pour une employée étrangère. Ainsi :

- Celle-ci est jugée plus discrète que les Syriennes qui cherchent à se mêler dans notre vie privée.
- Elle n'a pas des problèmes familiaux en Syrie, ce qui n'est pas le cas d'une Syrienne qui va essayer de les résoudre durant les horaires de travail. Cela ne se reflète pas donc sur son comportement quotidien. Ses problèmes sont lointains et elle les oublie ici (il faut y croire).
- Comme elle ne maîtrise pas la langue, elle ne peut pas avoir des relations avec des jeunes hommes à l'extérieur, une chose fréquente avec les domestiques syriennes.
- Elle ne pense qu'au travail pour obtenir son salaire et l'envoyer à sa famille.
- Elle n'a pas la rancune que peut avoir une Syrienne qui envie le niveau de vie de ses employeurs.
- Finalement, elle coûte moins cher ! Elle reste 24h et pour un salaire inférieur à celui qu'une domestique syrienne exige pour une demi-journée.

Pour ce qui est du droit de ces employées de bénéficier d'heures de repos et de jours fériés, la majorité des interrogés avancent l'argument suivant : « puisqu'elle vient pour travailler et que la nature de ce travail est claire, c'est à elle de s'adapter à cette réalité et pas à nous. Qu'est ce qu'elle va faire d'un jour férié ? Elle ne sait pas se promener en ville et elle n'a pas de famille à qui rendre visite ».

Les agences de recrutement

« Crois-moi, c'est une Mafia. Tous les bureaux de recrutement des employées de maison travaillent pour une seule personne dont je ne te dis pas le nom »⁵.

4 Le directeur de l'immigration à Damas, le général Mazhar Ahmad dans un entretien in www.syrie-news.com le 17 mars 2006.

5 Entretien avec un membre du bureau central de l'Union des syndicats des ouvriers à Damas qui a souhaité garder l'anonymat.

Un grand fonctionnaire du Ministère des affaires sociales et du travail refuse l'idée de l'organisation du travail des agences privées de recrutement puisque « Les employeurs peuvent s'adresser aux bureaux étatiques de l'emploi. Ils ont une liste bien fournie de demandeurs d'emploi qui cherchent à travailler comme employée de maison »⁶. Malgré cette opposition qui n'engage que cette personne, les agences existent bel et bien.

Pour mieux comprendre le fonctionnement des agences, l'enquête est plus problématique. La discrétion et la méfiance règnent malgré la régularisation de leurs activités depuis 2001. Cependant, le personnel se livre à des témoignages assez étonnants dès qu'ils savent que l'enquêteur n'est qu'un simple chercheur.

Pour les agences, la majorité des demandeurs d'employée de maison sont des familles dans lesquelles la femme travaille et a besoin de quelqu'un pour s'occuper de la maison et des enfants. Cependant, et paradoxalement, les familles les plus demandeuses d'employée sont les plus aisées. Il est à signaler que dans ces familles, les femmes préfèrent souvent rester au foyer et s'occuper des mondanités sociales plutôt que d'aller travailler, vécue comme étant la tâche de l'homme. Avoir une employée de maison d'une nationalité étrangère est un signe d'émancipation et de distinction sociale que les familles essaient de s'octroyer.

Les femmes sélectionnées arrivent en étant commandées par le client directement et rien ne figure sur ses papiers concernant l'agence. Les agences ont l'interdiction de faire entrer en Syrie une personne qui n'aura pas été auparavant attribuée à un client qui l'accueillera personnellement à l'aéroport. Elles utilisent des noms fictifs de clients afin de faire entrer des personnes qui seront ensuite proposées sur le marché du travail. Les agences dans les pays d'origine envoient des CV avec photos. Le client choisi une des « candidates » à l'embauche. Il donne ensuite une copie de son passeport pour lui faire obtenir un visa. Pour contourner cette mesure, des agences louent les services de faux clients. Quand certains pays découragent leurs citoyennes de se rendre en Syrie, les agences les font venir au Liban ou en Jordanie et puis les font passer en Syrie.

Les principaux pays d'origine des employées de maison sont les Philippines, l'Indonésie et l'Éthiopie. Les autres nationalités ne représentent qu'une petite minorité des employées.

L'âge légal est 18 ans, cependant, les agences reconnaissent que cette prescription n'est pas très respectée puisque « nous n'arrivons pas à être sûrs à 100 % de leur âge. Ce sont des peuples dont le physique trompe. Nous nous fions à leurs papiers qui peuvent être falsifiés ».

Les employées de maison subissent des examens médicaux avant de venir en Syrie mais les autorités syriennes exigent à nouveau des examens et notamment des tests de dépistage du Sida. Entre 2 et 3 %⁷ seulement des nouvelles venues sont atteintes de maladies diverses, ce qui entraîne leur renvoi dans leur pays.

D'après les agences, il y a très peu de cas d'agressions sexuelles ou physique contre les employées. Elles assurent qu'elles sont « bien traitées » et cela grâce « au niveau de l'éducation de leurs employeurs et leur croyance qui les empêchent de les maltraiter ».

Lorsque l'on se rend dans une agence, des catalogues sont à la disposition des clients avec des photos et des CV des candidates. La personne qui vous reçoit vous présente le catalogue et vous demande de choisir soit une chrétienne (pour 150 dollars), soit une musulmane (pour 100 ou 125 \$). Une fois la transaction conclue, l'agence reçoit l'équivalent de trois mois de salaire et tu peux changer la domestique une, deux ou trois fois⁸. Ces CV peuvent être achetés par des « sous agences » qui non pas les moyens d'avoir des contacts directs avec les pays d'origine. Nous constatons qu'une bonne partie des domestiques en provenance de l'Asie de l'Est ont suivi des études qui peuvent fréquemment atteindre le niveau universitaire.

6 Directeur des forces ouvrières au sein du Ministère des affaires sociales et du travail, www.syria-news.com le 29 avril 2005, Damas.

7 Fouad M. Fouad, médecin dans le secteur Médecine publique à la direction nationale de la santé à Alep, entretien avec l'auteur.

8 Entretien avec une employée d'agence qui souhaite garder l'anonymat.

Les employées ne sont pas toutes disponibles tout de suite. Pour certaines, il faut les « commander » et attendre leur arrivée. Parfois, et en cas d'urgence, les agences les achètent à d'autres agences. Le gain minimum réalisé par l'agence estimé sur chacune est de 500 dollars américains.

Pour convaincre une cliente de prendre une Ethiopienne, l'employé de l'agence joue sur un argument de poids : « elles n'ont pas d'ambassade qui les aiderait à fuir de chez vous et y trouver refuge ». Cette phrase révèle le problème important du manque de protection et traduit l'insécurité de l'employée. Les passeports sont confisqués à l'arrivée, par les agences et ensuite par l'employeur.

Les agences empochent sur chaque « employée de maison » la somme de 1000 dollars américains. Ainsi elles touchent entre deux à trois mois de salaire, lequel varie entre 100 et 150 dollars américains.

En ce qui concerne la violence pratiquée contre ces femmes, l'un des employés d'une agence a confirmé que le propriétaire de cette agence utilise parfois la violence pour les « éduquer » et les « obliger » à respecter leurs employeurs et à ne pas commettre des erreurs. Souvent cette attitude arrive après une plainte des employeurs contre l'employée.

Certaines employées achètent leur liberté aux propriétaires de l'agence. Elles doivent pour cela économiser sur leurs salaires. Dans certains cas, elles s'orientent vers la prostitution après avoir été « affranchies » pour une somme de 2000 dollars américains.

Une nouvelle loi et l'élargissement du champ du recrutement

Le Ministère des affaires sociales et du travail vient de promulguer une nouvelle législation afin d'organiser le marché après les ambiguïtés engendrées par les pratiques antérieures. La nouvelle loi n° 2040 pour « *l'organisation des agences spécialisées dans le recrutement et l'emploi des travailleuses et domestiques étrangères* » est rentrée en vigueur le 6 janvier 2007⁹.

Dans le texte de cette loi, l'employeur s'engage à fixer le montant du salaire dans le contrat, à garantir un lieu de résidence décent et un soin médical pour sa domestique. Il est inscrit aussi qu'aucune discrimination entre les races, les couleurs, les sexes ou les appartenances nationales n'est admise. Toute violence envers les domestiques sera sanctionnée.

En ce qui concerne les agences, la nouvelle loi impose des conditions et des garanties pour installer une telle activité. Des sommes importantes doivent être payées pour obtenir l'autorisation de travailler dans ce domaine. L'agence doit déposer à la banque l'équivalent de 5 millions de livres syriennes comme garantie. Cette somme ne peut être restituée qu'en cas de cessation des activités et avec l'approbation du Ministère des affaires sociales et du travail.

L'agence recevra 10 % du salaire pour recouvrir ses frais la première fois et 5 % pour chaque renouvellement annuel. Cela incitera l'agence à négocier à la hausse les salaires des domestiques et profitera aux deux parties, l'agence et l'employée. Finalement, l'agence s'engage à rapatrier les domestiques quand la situation l'exige et trouver une remplaçante sans que l'employeur paye les frais.

Pour contrôler le bon déroulement du travail des agences ainsi que l'application de cette loi, le texte prévoit un programme de suivi. Il s'agit de contacter les employeurs et les employées afin de s'assurer que les conditions des contrats sont respectées.

Cette loi ouvre aussi la possibilité d'élargir le champ du recrutement pour dépasser les seules domestiques et atteindre les travailleurs en général.

Un commerce en voie de développement

Des industriels dans le domaine du textile ont déjà adressé une lettre au Ministère des affaires sociales et du travail, demandant l'autorisation de faire appel à des ouvriers d'Asie de l'Est pour leurs usines. Ils argumentent leur revendication en mettant l'accent sur l'expérience de ces ouvriers. Les signataires persistent dans le raisonnement suivant : « Nous avons déjà annoncé plusieurs fois nos besoins de

9 Le quotidien al-Thawra (la Révolution) du 9 janvier 2007, Damas.

main d'œuvre qualifiée dans notre secteur. Aucun ouvrier syrien ne s'est présenté à ces postes vacants. Cela malgré les bons salaires que nous avons promis ainsi que des bonnes conditions de travail »¹⁰.

La nouvelle loi qui vient d'entrer en vigueur n'exclut pas cet élargissement du champ des travailleurs étrangers en Syrie malgré les restrictions concernant les qualifications ainsi que les conditions de travail.

Cette nouvelle démarche indigné un militant syndical¹¹. Il considère que l'objectif réel des industriels est d'embaucher de la main-d'œuvre à bas prix avec des conditions lamentables de travail et sans aucune protection sociale et médicale. Ce militant tire la sonnette d'alarme sur le fait que ces ouvriers vont être exploités et ils vont être obligés de travailler de 16 à 18 heures par jour.

Ce scénario est pessimiste mais probable dans le climat d'ouverture désorganisée où l'action syndicale souffre d'une faiblesse chronique malgré un gouvernement se réclamant de la classe ouvrière. Les intérêts des industriels dans tous les secteurs trouvent une protection sans faille de la part des administrations censées réglementer le travail et veiller au respect des droits des travailleurs¹².

Conclusion

Une idée du nombre de domestiques étrangères peut nous être fournie par le centre médical chargé de les examiner et leur donner un certificat d'autorisation de travail qui enregistre à lui seul 700 à 800 dossiers¹³ par mois. Ceci nous autorise à estimer à 2000 le nombre de dossiers officiellement traités dans tout le pays.

La société civile syrienne est en quête de reconnaissance et peine à trouver sa place dans une atmosphère de méfiance et de contrôle étatique très étroit. Cependant, elle exprime ses réserves qui vont jusqu'à l'indignation par rapport aux conditions dans lesquelles les domestiques travaillent et sont traitées.

Les organisations de défense des droits de l'Homme en Syrie, qui oeuvrent toutes sans autorisation du gouvernement, dénoncent fermement ces pratiques. Le bureau de l'Organisation Arabe des Droits de l'Homme¹⁴ à Damas considère ce qui se passe dans le secteur des travailleurs étrangers, et notamment parmi les domestiques, comme étant de l'esclavage moderne. Il constate les multiples cas de maltraitance et de torture dont elles sont les victimes. Cette réflexion est encore modeste puisque ces organisations concentrent leurs efforts et leurs moyens à essayer de défendre les droits des citoyens syriens d'abord. La préférence nationale ne provient pas d'un racisme ou d'un sectarisme, mais plutôt elle est le résultat d'une expérience limitée dans le temps et par les moyens de ces mêmes organisations. Cependant, les 6 organisations de défense des droits de l'Homme en Syrie, enregistrent les cas et reçoivent les plaintes ce qui laisse des traces.

La ligue des femmes syriennes, une organisation féministe qui est active en Syrie depuis 1948, dénonce les violations des droits des domestiques étrangères. Elle met en cause le « partenariat » entre les agences de recrutement et certains officiels. Elle reçoit dans ses locaux des plaignantes et essaye de leur donner des conseils juridiques, sanitaires et autres. Le Ministre des affaires sociales et du travail, vient¹⁵ d'interdire le travail de cette organisation en provoquant l'indignation parmi la société civile syrienne.

10 La chambre d'industrie d'Alep ou il y a une grande concentration de l'industrie du textile, 15 juillet 2006.

11 Omar Kachach, il a passé 15 ans (1980 – 1995) en prison pour ses engagements politiques et syndicaux. Dans un entretien avec l'auteur le 10 octobre 2006.

12 Une des pratiques fréquentes dans le milieu industriel est celle d'obliger l'ouvrier à signer dès l'embauche, sa lettre de démission. Cela est cautionné par les fonctionnaires chargés de la surveillance mais aussi par les représentants des syndicats. La seule raison de cette complicité est la corruption généralisée.

13 Haytham Swidan, directeur du programme de lutte contre le Sida à Damas, www.syria-news.com le 17 mars 2006.

14 Le porte parole Mahmoud Aryan dans www.alarabiya.net le 12 janvier 2007.

15 Par une circulaire datée du 13 décembre 2006.

L'indignation que provoque la situation n'est pas propre aux défenseurs des droits de l'homme. Elle concerne aussi d'autres catégories mais pour d'autres raisons. Un haut responsable au sein du Ministère des affaires sociales et du travail se montre choqué de cette nouvelle mode qui consiste à faire venir des domestiques étrangères : « Nous sommes un pays exportateurs de main d'œuvre et nous voilà avec des travailleurs étrangers sur notre sol »¹⁶. Pour lui, ce phénomène dépasse la sphère de l'économie pour atteindre la société, ses valeurs et ses traditions. « Il se peut que ces travailleurs transmettent des coutumes et des idées qui ne correspondent pas aux nôtres »¹⁷.

De son côté, un membre de l'Union général des syndicats des travailleurs¹⁸ exprime son refus de ce phénomène : « Nous sommes contre toute entrée en Syrie de domestiques étrangères. Nous avons exprimé notre avis au plus haut rang de l'Etat. Cependant, le Ministère ne réagit pas favorablement à nos exigences. Il y a plus que 150 millions de dollars transférés par an à l'extérieur à cause de ces travailleuses. Nous estimons leur nombre à 120 000(...). Elles représentent aussi un danger culturel et spirituel pour l'éducation de nos enfants. De plus, elles représentent un danger pour la sécurité de l'Etat ! »¹⁹.

Tous ces arguments ne contiennent aucune mention aux droits des travailleurs domestiques. Leurs remises inquiètent, leur concurrence à la main d'œuvre locale effraye, et leur influence culturelle et religieuse pose problème.

Entre 120 et 150 000 femmes sont éparpillées dans des familles qui adoptent envers elles des attitudes variées qui vont de la violence ou la maltraitance à l'adoption presque totale. Elles n'ont toujours pas la possibilité de faire appel à une autorité protectrice qui les défendra face à des abus qui s'enchaînent dès le pays de départ en passant par les agences de recrutement et jusque chez l'employeur. De leur côté, les organisations non gouvernementales jouent un rôle très limité à cause du contexte politique régnant.

16 Anonymat requis.

17 Idem.

18 Organisation semi-gouvernementale liée au pouvoir.

19 Anonymat requis.